

**Nombre de membres :**

Afférents au Conseil Municipal	en exercice	qui ont pris part à la délibération
23	23	21

Date d'affichage : 12/09/2025

2025-09-01

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAL D'ARRY (14210)

### Séance du 08 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le trois septembre 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian VENGEONS.

**Présents** : VENGEONS Christian, ALEXANDRE Yves, BLIN Annie, DESGUEE Jérémie, DAVID Frédéric, DAVID Nathalie, GODARD Jacky, GILBERT Sébastien, GILETTE Valérie, HERVIEU Jacques, LECAPITAINE Christelle, LEMIERE Marc-Antoine, MALBEC Béatrice, PATIENCE Mickaël, PELTIER Virginie, RAVACHE Jérôme.

**Absents excusés** : DAUTY Virginie donne pouvoir à VENGEONS Christian, FREENE Anaïs donne pouvoir à BLIN Annie, LECUYER Josiane donne pouvoir à HERVIEU Jacques, MOTTIN Christelle donne pouvoir à LECAPITAINE Christelle, PELLETIER Philippe donne pouvoir à GODARD Jacky.

GALLIER Erick donne pouvoir à LECUYER Josiane (non comptabilisé en raison de l'absence du mandataire)

**Absente** : LEROUILLY Chloé

**Présents** : 15 à 16      **Pouvoirs** : 5      **Votants** : 20 à 21

La séance a été ouverte à 20h00.

Mme Annie BLIN a été désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité.

Considérant que le Conseil municipal ayant respecté le débat contradictoire lors de la séance et sur tous les sujets mis à l'ordre du jour ;

Arrivé à 20h19, Monsieur LEMIERE a pu prendre part au vote de toutes les délibérations excepté l'approbation du Procès-Verbal.

### Village d'avenir : validation des plans d'actions

#### Délibération 2025-09-01

Considérant que la Commune est inscrite sur le dispositif « Villages d'Avenir » visant à accompagner la commune sur sa volonté de dynamiser le centre-bourg et à maintenir l'attractivité commerciale et de services.

Considérant la nécessité d'établir un plan d'actions.

**Décision : 21 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION**

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

**APPROUVE** LE plan d'action annexé au registre de délibérations.

Certifié exécutoire le  
12/09/2025,  
Le Maire, Christian VENGEONS

Pour copie conforme au registre,  
Le Maire, Christian VENGEONS

